MANUEL D'INSTRUCTIONS – LISTE DES PIÈCES

308951F

Rév. A

Le premier choix quand la qualité compte.™

INSTRUCTIONS

Voir le manuel d'instructions 308981 pour des mises en garde et des informations importantes. À LIRE ET CONSERVER COMME RÉFÉRENCE

Kits collecteurs doubles Husky™ 515

Pour le pompage simultané de deux fluides ou le mélange de deux fluides dans la pompe

No. Réf. 241240	Polypropylène; entrée double
No. Réf. 241241	Acétal; entrée double
No. Réf. 241242	Kynar®; entrée double
No. Réf. 241243	Polypropylène; sortie double
No. Réf. 241244	Acétal; sortie double
No. Réf. 241245	Kynar®; sortie double

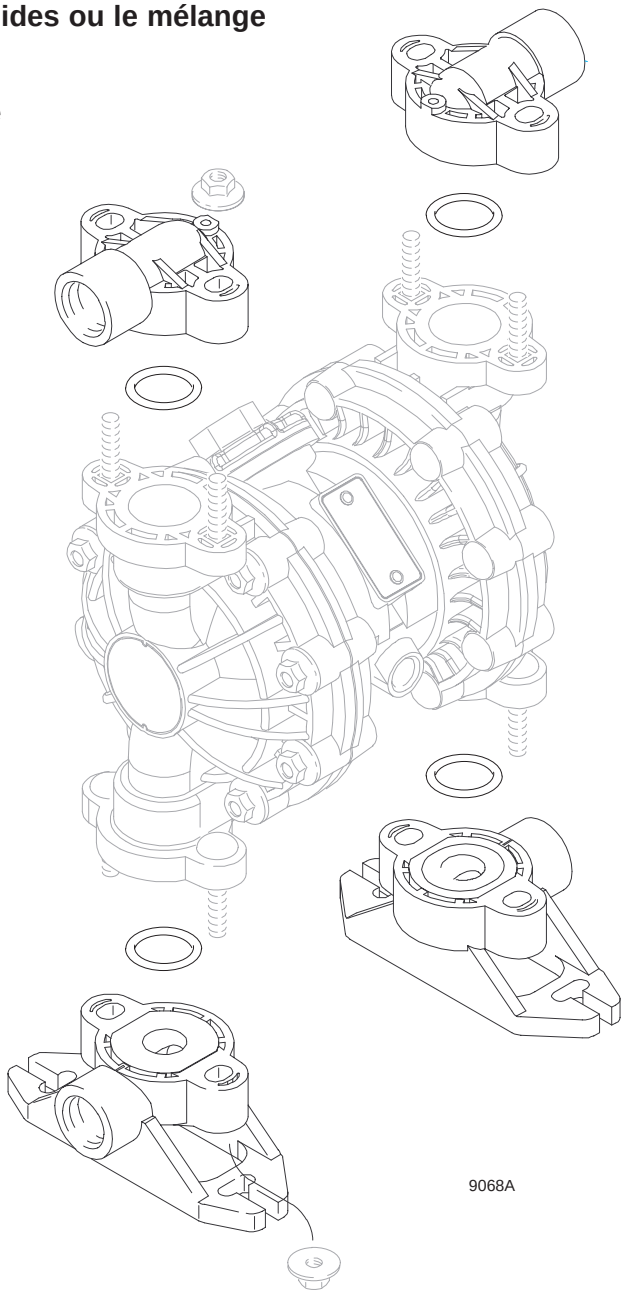

9068A

GRACO N.V.; Industrieterrein — Oude Bunders;
Slakweidestraat 31, 3630 Maasmechelen, Belgium
Tel.: 32 89 770 700 – Fax: 32 89 770 777

©COPYRIGHT 1999, GRACO INC.

Installation

Procédure de décompression

⚠ MISE EN GARDE

DANGER REPRÉSENTÉ PAR DES ÉQUIPEMENTS SOUS PRESSION

L'équipement demeure sous pression jusqu'à ce que la pression soit relâchée manuellement. Afin de réduire les risques de blessure grave causés par le produit sous pression, une pulvérisation accidentelle du pistolet ou des projections de produit, toujours suivre la procédure à chaque:

- décompression,
- arrêt du pompage,
- vérification, nettoyage ou entretien d'un équipement quelconque de l'installation,
- installation ou nettoyage des buses.

1. Fermer l'alimentation d'air de la pompe.
2. Ouvrir la vanne de distribution, si elle est utilisée.
3. Ouvrir la vanne de décharge produit pour relâcher complètement la pression produit et garder un récipient prêt à récupérer le produit vidangé.

Remplacement des collecteurs

1. **Décompresser.** Appliquer la **Procédure de décompression** ci-contre.
2. Enlever les quatre écrous du collecteur (repérés par la remarque 1 de la vue éclatée) et le collecteur destiné à être remplacé par les collecteurs doubles.
3. Mettre en place les joints toriques neufs et la nouvelle entrée double ou les collecteurs de sortie et serrer les écrous à un couple de 9 à 10 N.m.

REMARQUE: Veiller à ce que tous les joints toriques du collecteur soient bien en place avant de serrer le collecteur.

REMARQUE: Les pompes à clapets antiretour à bec de canard sont transportées avec le collecteur d'entrée en haut et celui de sortie en bas. Voir la rubrique **Entrée et sortie des pompes à clapets antiretour à bec de canard** au chapitre entretien du manuel d'instructions 308981.

Pièces

No. Réf. 241240 Polypropylène; entrée double

No. Réf.	Désignation	Qté
194346	Collecteur à entrée double	2
114849	Joint torique enrober	2

No. Réf. 241241 Acétal; entrée double

No. Réf.	Désignation	Qté
194347	Collecteur à entrée double	2
114849	Joint torique enrober	2

No. Réf. 241242 Kynar®; entrée double

No. Réf.	Désignation	Qté
194348	Collecteur à entrée double	2
114849	Joint torique enrober	2

No. Réf. 241243 Polypropylène; sortie double

No. Réf.	Désignation	Qté
194349	Collecteur à sortie double	2
114849	Joint torique enrober	2

No. Réf. 241244 Acétal; sortie double

No. Réf.	Désignation	Qté
194350	Collecteur de sortie double	2
114849	Joint torique enrober	2

No. Réf. 241245 Kynar®; sortie double

No. Réf.	Désignation	Qté
194351	Collecteur de sortie double	2
114849	Joint torique enrober	2

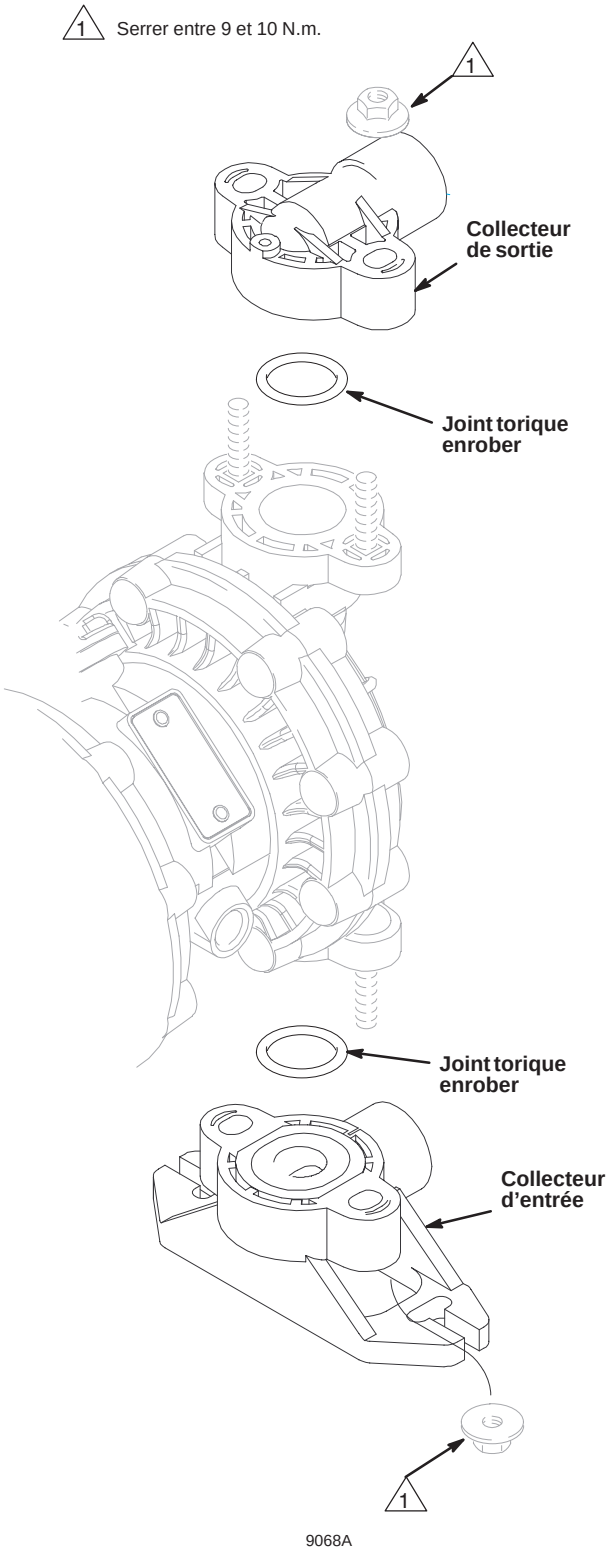

Garantie Graco standard

Graco garantit que tout le matériel fabriqué par Graco et portant son nom est exempt de défaut de matière et de fabrication à la date de la vente par un distributeur Graco agréé à l'acheteur et utilisateur initial. Sauf garantie spéciale, accrue ou limitée, publiée par Graco, Graco réparera ou remplacera, pendant une période de douze mois à compter de la date de vente, toute pièce du matériel jugée défectueuse par Graco. Cette garantie s'applique uniquement si le matériel est installé, utilisé et entretenu conformément aux recommandations écrites de Graco.

Cette garantie ne couvre pas, et en cela la responsabilité de Graco ne saurait être engagée, l'usure normale ou tout dysfonctionnement, dommage ou usure dus à un défaut d'installation, une mauvaise application, l'abrasion, la corrosion, un entretien inadéquat ou mauvais, une négligence, un accident, un bricolage ou le remplacement de pièces par des pièces d'une origine autre que Graco. Graco ne saurait être tenu pour responsable en cas de dysfonctionnement, dommage ou usure dus à l'incompatibilité du matériel de Graco avec des structures, accessoires, équipements ou matériaux non fournis par Graco ou encore dus à un défaut de conception, de fabrication, d'installation, de fonctionnement ou d'entretien de structures, d'accessoires, d'équipements ou de matériaux non fournis par Graco.

Cette garantie s'applique à condition que le matériel objet de la réclamation soit retourné en port payé à un distributeur Graco agréé pour vérification du défaut signalé. Si le défaut est reconnu, Graco réparera ou remplacera gratuitement toutes les pièces défectueuses. Le matériel sera retourné à l'acheteur d'origine en port payé. Si l'examen du matériel ne révèle aucun défaut de matière ou de fabrication, les réparations seront effectuées à un coût raisonnable pouvant inclure le coût des pièces, de la main d'œuvre et du transport.

CETTE GARANTIE EST UNE GARANTIE EXCLUSIVE QUI REMPLACE TOUTE AUTRE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, COMPRENANT, MAIS SANS S'Y LIMITER, UNE GARANTIE MARCHANDE OU UNE GARANTIE DE FINALITÉ PARTICULIÈRE.

La seule obligation de Graco et le seul recours de l'acheteur pour tout défaut relevant de la garantie sont tels que déjà définis ci-dessus. L'acheteur convient qu'aucun autre recours (pour, la liste n'ayant aucun caractère exhaustif, dommages indirects ou consécutifs tels que manque à gagner, perte de marché, dommages corporels ou matériels ou tout autre dommage indirect ou consécutif) ne sera possible. Toute action au titre de la garantie doit intervenir dans les deux (2) ans à compter de la date de vente.

Graco ne garantit pas et refuse toute garantie relative à la qualité marchande et à une finalité particulière en rapport avec les accessoires, équipements, matériaux ou composants vendus mais non fabriqués par Graco. Ces articles vendus, mais non fabriqués par Graco (tels que les moteurs électriques, commutateurs, flexibles, etc.) sont couverts par la garantie, s'il en existe une, de leur fabricant. Graco fournira à l'acheteur une assistance raisonnable pour toute réclamation faisant appel à ces garanties.

Graco ne sera en aucun cas tenu pour responsable des dommages indirects, accessoires, particuliers ou consécutifs résultant de la fourniture par Graco du matériel identifié dans la présente notice ou bien de la fourniture, du fonctionnement ou de l'utilisation de tout autre matériel ou marchandise vendus en l'occurence, quelle que soit la cause : non-respect du contrat, défaut relevant de la garantie, négligence de la part de Graco ou autre.

À L'ATTENTION DES CLIENTS CANADIENS DE GRACO

The parties acknowledge that they have required that the present document, as well as all documents, notices and legal proceedings entered into, given or instituted pursuant hereto or relating directly or indirectly hereto, be drawn up in English. Les parties reconnaissent avoir convenu que la rédaction du présent document ainsi que de tous les documents, avis et procédures judiciaires exécutés, donnés ou intentés à la suite de ou en rapport, directement ou indirectement, avec les procédures concernées, sera en anglais.

Toutes les données écrites et visuelles figurant dans ce document reflètent les toutes dernières informations disponibles au moment de sa publication. Graco se réserve le droit de procéder à des modifications à tout moment sans avis préalable.

Bureaux de Ventes: Minneapolis, MN; Plymouth.
Bureaux à l'Étranger: Belgique; Chine; Japon; Corée

GRACO N.V.; Industrieterrein — Oude Bunders;
Slakweidestraat 31, 3630 Maasmechelen, Belgium
Tel.: 32 89 770 700 – Fax: 32 89 770 777

IMPRIMÉ EN BELGIQUE 308951 05/99